

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: Date de publication Révision: 08.01.2024

7.0 Remplace la version: 6:

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale Interflon Food Lube
Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Champ d'application lubrifiant

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Interflon BV Belder 47 4704 RK Roosendaal Pays-Bas

Téléphone: +31 (0)165 553911 e-mail: Service@Interflon.com Site web: www.Interflon.com

e-mail (personne compétente) Service@Interflon.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)165 55 39 11 (Monday to Friday from 8:30am to 17:00pm).

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement. non requis

- Pictogrammes non requis

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Substance extrêmement préoccupante (SVHC)

Ce produit ne contient pas «substances extrêmement préoccupantes» (SVHC) qui sont très dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. (SVHC <0,1% (g/g) Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), article 57).

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de  $\geq$  0,1%.

Belgique: fr Page: 1 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024

Révision: 08.01.2024

#### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

Description du produit

Mélange d'huiles végétales et synthétiques, d'additifs et de MicPol®

#### Composants dangereux

Aucune.

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Notes
Hydrocarbons, C10-C13, n-al- kanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	No CAS 64742-48-9 No CE 918-481-9 No d'enreg. REACH 01-2119457273-39-xxxx	25 - < 50	Asp. Tox. 1 / H304	L

#### Notes

ī ·

La classification harmonisée comme substance cancérogène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour cette classe de danger aussi.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

Belgique: fr Page: 2 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024

Révision: 08.01.2024

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

#### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Nébulisation d'eau, Poudre d'extincteur, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Utiliser un appareil respiratoire approprié.

#### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Belgique: fr Page: 3 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024

#### Révision: 08.01.2024

# RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Conserver dans un endroit frais.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

#### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions d'emploi générales

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Lavez les mains après chaque utilisation.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage

Travailler avec des verres de sécurité.

#### Protection de la peau

- Protection des mains

Ne s'applique pas.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Protection respiratoire

Ne s'applique pas.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Belgique: fr Page: 4 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024

Révision: 08.01.2024

# RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	marron clair
Odeur	Comme l'huile
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>170 °C à 1 atm
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	0,6 % vol - 6 % vol
Point éclair	65 °C à 1 atm
Température d'auto-inflammabilité	>200 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	21 <sup>mm²</sup> / <sub>s</sub> à 40 °C
Solubilité(s)	non déterminé

# Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible	
Pression de vapeur	<1 hPa à 20 °C	
riession de vapeui	\111F4 a 20 C	

# Densité et/ou densité relative

Densité	0,83 <sup>g</sup> / <sub>cm³</sub> à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

Belgique: fr Page: 5 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024

# 9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique		classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent	
	Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle	

Révision: 08.01.2024

# RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Comburants, Comburants forts

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

# Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

# Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

# Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

# Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Belgique: fr Page: 6 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# Interflon Food Lube

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6)

date de publication 08.01.2024

Révision: 08.01.2024

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

# 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

# RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Ready biodegradability.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

# RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets 13.1

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets

- Produit

13 02 06\* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

Belgique: fr Page: 7 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024 Révision: 08.01.2024

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

#### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non pertinent

**14.3** Classe(s) de danger pour le transport aucune

**14.4 Groupe d'emballage** pas attribué

**14.5** Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises

dangereuses

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

# Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

# Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

# Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

# **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

aucun des composants n'est énuméré

# Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats aucun des composants n'est énuméré

#### **Directive Seveso**

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

Belgique: fr Page: 8 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# Interflon Food Lube

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024

ation Révision: 08.01.2024

#### Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV	45,66 %
---------------	---------

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

# Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

# Directive-cadre sur l'eau (DCE)

aucun des composants n'est énuméré

# Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

#### **Inventaires nationaux**

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)
REACH Reg. substances enregistrées REACH
TSCA Toxic Substance Control Act

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

# RUBRIQUE 16 — Autres informations

# Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de naviga- tion intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/ DGR)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)

Belgique: fr Page: 9 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# **Interflon Food Lube**

Numéro de la version: 7.0 Remplace la version de: 18.12.2023 (6) date de publication 08.01.2024

Révision: 08.01.2024

Abr. Description des abréviations utilisées IATA Association Internationale du Transport Aérien IATA/DGR Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien) **IMDG** International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dange-NLP No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères) No CF L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne No index Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 OACI Organisation de l'Aviation Civile Internationale PBT Persistant, Bioaccumulable et Toxique **REACH** Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses RID SGH "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante) SVHC vPvB Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Belgique: fr Page: 10 / 10